

Mois de Mai Mois de *Marie*

faire route avec Marie
en 4 étapes du 5 au 10 mai



ARS SUR FORMANS, PARAY LE MONIAL,
NOTRE DAME DU LAUS ET
NOTRE DAME DE LA SALETTE

**RÉSERVATION
AVANT LE 30 MARS**

02.41.22.48.59

pelerinages@diocese49.org

Programme du pèlerinage

- Paray le Monial : messe à la chapelle de la visitation, Visite du sanctuaire.
- Ars Sur Formans (dans les pas du St Curé Jean-Marie Vianney) : visite guidée de la maison de la maison du Curé d'Ars, le message, la chapelle du cœur, messe à la basilique en fonction des horaires
- Notre Dame du Laus : vidéo-présentation du message, messe à la basilique, pèlerinage à la chambre de Benoîte et à la chapelle du précieux sang. Marche vers le PINDREAU, possibilité d'aller jusqu'au col de l'Ange pour les bons marcheurs. Visite de la maison natale de Benoîte.
- Notre Dame de la Salette : Présentation du message par le chapelain ou une Sœur, messe à la basilique, enseignement sur le thème de l'année, démarche jubilaire.

Horaire départ du car :

- Lundi 5 mai 2025 : départ d'Angers, centre St Jean 36 rue Barra vers 8h
- Samedi 10 mai 2025 : Arrivée à Angers vers 20h.

CONDITIONS TARIFAIRES :

Prix du pèlerinage : Prix par personne en chambre partagée : transport, tarif hôtel en pension complète, frais de dossier, assurance MSC, pourboires).

- 690 €

Supplément chambre individuelle : 200 € dans la mesure des disponibilités

COMMENT S'INSCRIRE ?

Renvoyez-nous la fiche d'inscription jointe, une photocopie de votre carte d'identité recto/verso, un chèque d'acompte de 300 € à l'ordre des pèlerinages diocésains.

Les prix s'entendent par personne, en pension complète du 5 mai pour le dîner au 10 mai après le petit déjeuner.

Date limite d'inscription le 30 mars 2025.

Règlement possible par virements, chèques et espèces.

Chèque(s) à libeller à l'ordre du service des pèlerinages du diocèse d'Angers

Virements possibles : nous contacter.

La direction diocésaine des pèlerinages se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, de constater l'annulation du contrat par le pèlerin et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues ci-après.

Il est possible de régler le pèlerinage en plusieurs versements. Pour cela, joindre tous les chèques datés du jour de rédaction et indiquer la date d'encaissement au dos de chaque chèque.

Ce prix comprend :

- Le transport en mini bus
- La pension complète du dîner du lundi soir au petit déjeuner du samedi matin.
- Les offrandes aux sanctuaires, rencontres et visites prévues au programme
- Les documents de voyage
- L'assurance par la Mutuelle Saint-Christophe

Ce prix ne comprend pas :

- Les boissons
- Le pique-nique du lundi midi
- Les quêtes
- Et toutes les dépenses à caractère personnel

Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement.

DESISTEMENT : En cas de désistement, merci de prévenir le Service des Pèlerinages au plus vite (fournir un justificatif).

ANNULATION PAR LE PELERIN

Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent bulletin d'inscription n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants :

- Frais d'annulation :

Le voyageur a la possibilité d'annuler/résoudre le présent contrat moyennant le paiement des frais suivants (par personne ou par dossier, sur le prix total du pèlerinage) :

Frais d'annulation (sur le prix total du voyage)

- **A plus de 45 jours avant le départ : 100 € de frais d'annulation**
- **Entre 45 et 30 jours avant le départ : 410 € de frais d'annulation**
- **Entre 29 jours et 15 jours avant le départ : 815 € de frais d'annulation**
- **Entre 15 jours et 8 jours avant le départ : 1230 € de frais d'annulation**
- **Entre 7 jours et le jour du départ : pas de remboursement possible**

Pour aider les pèlerins en difficulté, je fais un don de..... €

Pour recevoir un reçu fiscal :

Faire un chèque séparé de l'inscription, le libeller à : Association diocésaine d'Angers

AUTORISATION POUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES (RGPD)

La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données dans le but de son exécution et garantit qu'il a recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins.

ATTENTION DE NE PAS OUBLIER DE COCHER LES CASES CORRESPONDANTES A VOTRE CHOIX.

J'autorise le Service Diocésain des Pèlerinages rattachés à l'Association Diocésaine d'Angers située au centre St Jean, 36 rue Barra à utiliser mes coordonnées courriels, postales et téléphoniques présentes sur ce document dans le cadre de l'organisation du pèlerinage auquel je m'inscris :

OUI NON

J'autorise le Service Diocésain des Pèlerinages rattachés à l'Association Diocésaine d'Angers à transmettre mes coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphones, email) à d'autres participants du pèlerinage pour l'organisation de point de rendez-vous ou de covoiturage :

OUI NON

J'autorise l'Association Diocésaine d'Angers à utiliser ces données aux fins de recevoir des informations et sollicitations de la part de ses différents services (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux) :

OUI NON

Conformément à la législation en vigueur (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au règlement européen du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement.

Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante [adresse de contact du DPO de l'association diocésaine] ou un email à [adresse email de contact du DPO de l'association diocésaine]. Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr

DROIT A L'IMAGE

Date de l'autorisation : / /

AUTORISE :

Ma participation à titre gratuit aux séances de prises de vues réalisées par la direction diocésaine des pèlerinages du diocèse d'Angers du 5 au 10 mai 2025 lors du pèlerinage organisé par le diocèse d'Angers.

oui Non

L'utilisation des images et sonores réalisés par leurs publications ou diffusions sur tous supports et/ou modes d'exploitation ci-après désignés :

- Newsletter
- Site internet

Sans limite de quantité, dans le cadre du pèlerinage.

Ainsi, vous reconnaissez et acceptez que votre image, votre nom, votre adresse, numéro de téléphone et adresse mail, votre voix, votre interview et tout ce qui aura pu être filmé par les caméras et/ou photographié vous concernant, puissent être fixés et/ou utilisés et/ou reproduits, représentés ou adaptés en tout ou partie par le diocèse d'Angers, à titre gracieux.

oui Non

Je soussigné (prénom et nom) :

Déclare avoir plus de 18 ans ou être compétent à signer ce formulaire en mon nom propre. J'ai lu et compris toutes les explications de ces autorisations.

Fait à :

Signature :

Le: / /

Direction des pèlerinages d'Angers

Centre St Jean, 36 rue Barra, 49045 Angers - Tel : 02.41.22.48.59 - pelerinages@diocese49.org

Immatriculation ATOUT France : IM049110010 - Contrat responsabilité civile professionnelle : MSC n° 0000595625